

APPEL A PROJETS 2027
« Actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable »

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE.....	2
II.	OBJECTIFS GENERAUX.....	3
III.	LES ATTENDUS ET LE DEROULEMENT DE L’ACTION.....	4
	VOLET 1 : LES MODULES « DIAGNOSTIC » ET « ACCOMPAGNEMENT » MOBILITE.....	4
	VOLET 2 : LES « SOLUTIONS DE MOBILITE »	6
IV.	LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE.....	7
	IV.1. LES OBJECTIFS DE SUIVI.....	7
	IV.2. LES COMPETENCES.....	7
	IV.3. L’EVALUATION.....	7

I. PREAMBULE

Depuis la mise en œuvre du dispositif RSA par la loi du 1^{er} décembre 2008, le Département de l'Hérault a fait de sa politique d'insertion une priorité dont la finalité est le retour à l'emploi digne et durable des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, le Programme Départemental d'Insertion propose plus de 160 actions d'insertion sociale et professionnelle adaptées aux besoins des bénéficiaires du RSA.

L'objectif commun à toutes ces actions est de lever les freins vers l'emploi pour rendre possible une reprise d'activité professionnelle qui permettra ainsi aux personnes d'accéder à l'autonomie financière.

La politique départementale d'insertion doit aujourd'hui évoluer avec la promulgation de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi (LPE).

Le Conseil Départemental est le garant de l'accompagnement social et socio-professionnel des bénéficiaires du RSA, tout en participant à la coordination des acteurs du « réseau pour l'emploi » énoncé par la loi et les textes d'application.

Aussi, le suivi des parcours des bénéficiaires dans le dispositif RSA reste un sujet prioritaire pour le Conseil Départemental.

L'inégalité face aux besoins de mobilité est particulièrement marquée sur les territoires ruraux et périurbains pour lesquels les populations précaires se trouvent fragilisées ou empêchées dans leur mobilité (enclavement territorial, difficultés motrices, physiques, cognitives, économiques, sociales ou culturelles). Elles sont également pénalisées par l'importance de la part des dépenses de transport dans leur budget, du fait d'un allongement des distances et la nécessité de posséder une voiture individuelle.

De plus, l'absence de solution de mobilité réduit les possibilités, pour ces mêmes personnes, d'accéder aux services, à l'éducation, à la formation et à l'emploi, ce qui vient renforcer leurs difficultés d'insertion.

Donner à chacun la possibilité de se déplacer, c'est garantir la participation à la dynamique économique et accroître l'autonomie de tous.

L'impact sur le climat, notamment l'émission de gaz à effet de serre, et la hausse du prix de l'énergie conduisent à revoir les stratégies de déplacement et l'usage de l'automobile pour une transition vers une mobilité plus durable.

Dans ce contexte, le Département de l'Hérault, avec le soutien de l'Etat dans le cadre du pacte des solidarités publie un appel à projets intitulé : « Actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable ».

Les propositions doivent couvrir l'ensemble des secteurs, mobiliser le partenariat local et intégrer des cofinancements (collectivités locales, fonds européens...).

L'action s'adresse plus particulièrement aux bénéficiaires du RSA « revenu de solidarité active » rencontrant des freins à la mobilité physique, psychologique ou géographique.

II. OBJECTIFS GENERAUX

L'objet de cet appel à projet est de :

- Sensibiliser le public et les professionnels à la mobilité inclusive et durable,
- Connaître les besoins, repérer les potentiels et lever les difficultés,
- Orienter les personnes vers des solutions adaptées,
- Encourager une mobilité plus responsable,
- Faciliter l'accès à l'emploi/formation et à une vie sociale active.

Le candidat fera une proposition dont l'objectif principal est de rendre la personne plus autonome dans ses déplacements et de sécuriser son parcours d'insertion en s'appuyant notamment sur les solutions de mobilité inclusive et durable : accessibles à tous, sûres, plus propres et solidaires.

La proposition doit décrire et s'appuyer sur la réalité actuelle du territoire et intégrer une vision prospective de l'évolution des mobilités dans le secteur concerné.

Enfin, l'inscription dans le partenariat concerne également la préparation et la participation à certaines actions ou évènements en lien avec la politique départementale d'insertion.

L'action se décline en deux volets :

❖ Volet 1 : Les Modules « Diagnostic et Accompagnement » dans le cadre d'une plateforme Mobilité

Ce volet repose sur un diagnostic mobilité, puis si nécessaire sur un parcours personnalisé combinant information, conseil, apprentissage et solutions concrètes.

- **Le module diagnostic** a pour objectif d'identifier les difficultés de déplacement d'une personne et de mettre en place des solutions concrètes pour renforcer son autonomie et son accès à l'emploi.
Il sera proposé aux personnes en insertion qui font état de leurs difficultés de mobilité.

Il s'agit avec la personne accompagnée :

- D'évaluer ses besoins et ses capacités de mobilité afin de repérer ses freins et ses ressources.
- De présenter toutes les mobilités du territoire concerné en lien avec ses besoins.
- De proposer des solutions de mobilités adaptées et accompagner leurs mises en œuvre.
- De coconstruire, si besoin, un parcours mobilité qui s'appuie sur un plan d'action adapté et proposer un accompagnement à sa mise en œuvre.

- **Le module accompagnement** a pour objectif d'accéder à une mobilité autonome à travers la mise en œuvre d'un suivi régulier, d'actions pratiques et pédagogiques, qui ne pourraient être réalisées avec le référent d'accompagnement.

Il sera proposé aux bénéficiaires du RSA dont les difficultés nécessitent un soutien dans leurs démarches.

Il s'appuie sur le diagnostic réalisé, les solutions et le plan d'action envisagés et repose sur une approche individualisée, structurée autour de plusieurs axes :

- L'information et l'appui aux démarches administratives,
- Des propositions d'actions pratiques et pédagogiques de mise en situation réelle, d'ateliers collectifs pour toutes les mobilités, de sensibilisation aux outils numériques de mobilité...

❖ **Volet 2 : Les Solutions de mobilité**

Ce volet a pour objectif de proposer des actions collectives ponctuelles et concrètes répondant à des besoins territoriaux, dont par exemple la location de véhicules à tarif social, des actions dans le cadre d'une auto-école sociale (cours de code, conduite...), une sensibilisation à l'entretien d'un véhicule et toute autre action innovante.

**Les candidats au présent appel à projet postuleront
sur un volet, ou les deux présentés ci-dessus**

III. LES ATTENDUS et LE DEROULEMENT DE L'ACTION

VOLET 1 – LES MODULES DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'UNE PLATEFORME MOBILITE

L'action s'adresse plus particulièrement aux bénéficiaires du RSA rencontrant des freins à la mobilité d'origine financière, matérielle, physique, cognitive, géographique ou encore psycho-sociale.

Le candidat qui répondra au présent appel à projet (AAP) fera une proposition tenant compte des modalités suivantes présentées dans ce chapitre :

- ❖ Parcours mobilité individualisé et adapté au rythme et besoins des personnes, pour la résolution de ses freins à la mobilité par : un accueil, un accompagnement, des actions concrètes d'aide à la mobilité,
- ❖ Accompagnement mis en œuvre de manière coordonnée avec l'ensemble des acteurs,
- ❖ Accompagnement à l'utilisation des mobilités alternatives à la voiture individuelle via la découverte des transports en commun, de l'intermodalité, de l'autopartage, du covoiturage et des mobilités actives (vélo, trottinettes, marche à pied),
- ❖ Participation à l'animation territoriale et à l'organisation d'évènements autour de la mobilité, à une veille concernant les ressources « mobilité » des territoires et à une diffusion auprès des partenaires.

Les bénéficiaires du RSA sont orientés par un prescripteur partenaire (tels que les référents uniques/référents d'accompagnement mettant en œuvre le parcours social ou socio-professionnel des bénéficiaires du RSA).

Les candidats devront proposer les modalités d'orientation du public ne relevant pas d'un parcours social, ou socio professionnel mis en place par le Département de l'Hérault pour les bénéficiaires du RSA.

Le module « Diagnostic mobilité »

L'accueil et l'Information

Création d'un guichet ouvert à tous publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle pour un premier niveau d'information et d'orientation afin de favoriser l'accès aux droits, informer sur les différents modes de transports et orienter vers les actions mobilité pertinentes du territoire.

Le diagnostic Mobilité

Cinq points d'étapes sont attendus :

- ❖ Accueil et prise de contact : présentation du service et du conseiller, explication du diagnostic mobilité et mise en confiance.
- ❖ Analyse de la situation personnelle et des besoins de déplacements.
- ❖ Identification des ressources et des freins matériels, géographiques, financiers, organisationnels, psychologiques...
- ❖ Information sur les différents modes de déplacements : repérage des dispositifs existants, mise en place des démarches nécessaires à l'usage de ces mobilités.
- ❖ Elaboration d'un plan d'actions mobilité si nécessaire.

A l'issue de ce diagnostic un bilan sera co-rédigé avec le bénéficiaire de l'action et partagé avec le prescripteur. Il identifiera les besoins et les solutions envisagées.

DUREE ET RYTHME ATTENDUS du module diagnostic Mobilité

Format : 3 mois MAXIMUM

Le rythme de l'action attendu est un rythme soutenu, adapté aux besoins de la personne, en privilégiant le présentiel.

Le candidat à l'appel à projet peut proposer des entretiens individuels et des temps collectifs.

Toute proposition pédagogique innovante privilégiant des temps collectifs sera appréciée.

Si des difficultés à mettre en œuvre les démarches persistent et qu'elles ne pourront pas être réalisées avec le soutien d'un référent unique/référent d'accompagnement, les personnes pourront bénéficier du module accompagnement mobilité personnalisé.

Le module « Accompagnement » dans le cadre d'une plateforme Mobilité

Ce module s'adresse aux personnes qui nécessiteraient un soutien à la réalisation des démarches ad hoc préconisées lors du diagnostic mobilité établi avec le conseiller de la plateforme.

L'accompagnement mobilité vise, notamment, à accompagner vers une mobilité géographique plus autonome, afin d'élargir un périmètre de déplacement cohérent et pérenne favorable à l'accès à une formation, un emploi, une vie sociale satisfaisante.

Objectifs :

- Accompagner les personnes les plus fragiles afin de trouver des solutions de mobilités adaptées à leur situation personnelle/ professionnelle et mettre en place des ateliers et des mises en situation autour des mobilités durables et du permis de conduire.
- Orienter vers une solution de mobilité et/ou de financement, en mobilisant les acteurs présents au niveau local.

DUREE ET RYTHME ATTENDUS du module Accompagnement

Format : 12 mois MAXIMUM

Le rythme de l'action attendu est un rythme soutenu, adapté aux besoins de la personne : le candidat à l'appel à projet peut proposer des entretiens individuels et des temps collectifs.

Au terme de l'accompagnement, un **bilan** sera réalisé par la plateforme mobilité et sera transmis au prescripteur.

Les outils pédagogiques proposés devront faciliter les apprentissages et seront adaptés aux difficultés rencontrées.

Toute proposition pédagogique innovante privilégiant des temps collectifs sera appréciée.

VOLET 2 – LES SOLUTIONS DE MOBILITE

Compte tenu des ressources du territoire, il s'agira de proposer des actions collectives, ou individuelles ponctuelles répondant aux besoins des personnes.

La finalité de ces actions ou évènements est d'apporter pour le plus grand nombre des solutions concrètes permettant d'accéder à une mobilité pérenne à la fois autour de l'accès et de l'utilisation d'une voiture, ou des mobilités alternatives.

La durée de ces actions devra être précisée dans la proposition du candidat.

Ces actions du volet 2 seront strictement réservées aux bénéficiaires RSA.

La pédagogie devra être adaptée à ce public.

IV. LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Les candidats qui répondront au présent appel à projet se positionneront sur un volet, ou les deux.

- ❖ **Volet 1 : les modules Diagnostic et Accompagnement dans le cadre d'une plateforme Mobilité**
- ❖ **Volet 2 : Les solutions de mobilité**

Les candidats devront détailler dans le projet proposé :

- Le nombre de suivis sur le volet 1 et/ou le volet 2,
- Les moyens humains et matériels,
- Les outils pédagogiques,
- La méthodologie qu'ils comptent mettre en œuvre.

IV.1. LES OBJECTIFS DE SUIVI

Cible de bénéficiaires de l'action pour le Volet 1 :

Tout public en insertion, dont 80 % des bénéficiaires du RSA en parcours social ou socio-professionnel mis en œuvre par le Département de l'Hérault.

Le logiciel Viesion sera à renseigner par les opérateurs pour suivre les parcours et pour éditer les rapports à fournir dans les bilans intermédiaires et finaux quantitatifs. (Volet 1)

IV.2. LES COMPETENCES

Les membres de l'équipe doivent être qualifiés pour l'accompagnement, posséder des diplômes ou des certifications, garants de la méthodologie attendue dans l'accompagnement mobilité.

Les compétences attendues sont :

- ❖ Elaboration d'un diagnostic mobilité,
- ❖ Identification des besoins et des difficultés,
- ❖ Connaissance et mobilisation des acteurs concernés du territoire,
- ❖ Constitutions et animations d'ateliers collectifs adaptés aux besoins des personnes,
- ❖ Valorisation de l'offre sur le, ou les territoires d'intervention.

IV.3. L'EVALUATION

Au cours et au terme de la convention, le Département procédera à une évaluation quantitative et qualitative de l'action, notamment sur les critères suivants :

- Nombre de personnes suivies au titre des modules diagnostic, accompagnement et des solutions de mobilité,
- Résolution des difficultés de mobilité : toutes les préconisations et résultats atteints seront valorisées de façon positive dans le bilan final qualitatif,
- Méthodologie mise en œuvre dans l'accompagnement,
- Travail en réseau et partenariat,
- Actualisation du diagnostic territorial de la mobilité.